

Incidence de la nouvelle période d'attente pour l'assurance-emploi

Le 1^{er} janvier 2017, le gouvernement du Canada a réduit la période d'attente pour l'assurance-emploi (AE) de deux semaines à une semaine. La durée de la période d'indemnisation de l'AE demeure inchangée à 15 semaines.

Quelle est l'incidence pour vous?

Régimes qui coordonnent leurs prestations avec le Programme d'assurance-emploi

Si votre régime Invalidité de courte durée (ICD) *coordonne les prestations* avec l'AE – régime coordonné, de relais ou de prestations supplémentaires de chômage (PSC) –, nous vous conseillons de modifier votre régime afin qu'il s'harmonise avec la nouvelle période de l'AE.

Jusqu'à ce que les modifications soient apportées à ces régimes, la Financière Sun Life (FSL) gèrera comme suit toutes les demandes de règlement ICD dont la date de début de l'invalidité est le 1^{er} janvier 2017 ou une date ultérieure :

- La FSL versera des prestations pour la première semaine (moins le délai de carence prévu par votre régime).
- L'AE versera des prestations pour les semaines 2 à 16 :
 - Pour les régimes de *PSC*, la FSL versera une compensation (prestations complémentaires) durant cette période, le cas échéant.
 - Pour les régimes *coordonnés*, la FSL versera des prestations durant cette période si le participant n'est pas admissible aux prestations d'AE, le cas échéant.
- La FSL versera des prestations pour la 17^e semaine ainsi que pour le reste de la période ICD si l'invalidité totale du participant se poursuit.

Renseignements importants :

- Si le participant n'est pas admissible aux prestations d'AE :
- Au titre d'un régime *de relais*, le participant ne sera pas non plus admissible aux prestations ICD durant les semaines 2 à 16.
- Au titre d'un régime *coordonné*, la FSL versera des prestations durant ce qui serait autrement la période d'indemnisation de l'AE.
- Si votre régime prévoit un délai de carence de 7 jours ou plus, la FSL ne versera plus aucune somme durant la période précédant le début des prestations d'AE; le cas échéant, nous recommandons aux participants de faire directement leur demande de prestations d'AE à Service Canada (selon qu'ils sont admissibles ou non à ces prestations). Cela vous évitera, au participant et à vous, de remplir les formulaires relatifs à l'ICD lorsqu'aucune prestation n'est payable, et évitera aussi au participant de payer pour faire remplir la Déclaration du médecin traitant de la FSL.

Les programmes de garanties collectives sont offerts par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, membre du groupe Financière Sun Life.

- Si votre régime ne prévoit aucun délai de carence en cas *d'accident* et *d'hospitalisation*, les formulaires ICD devront quand même être présentés, s'il y a lieu.
- Si votre régime ICD prévoit une période d'indemnisation maximale de 17 semaines, les formulaires ICD n'ont pas à être présentés pour le versement des prestations de la 17^e semaine (dans les cas où l'invalidité totale du participant se poursuit). À la réception des formulaires relatifs à la demande de prestations d'invalidité de longue durée (ILD), nous déterminerons également si le participant est admissible au versement de prestations ICD pour la 17^e semaine et nous vous informerons, le participant et vous, de notre décision concernant les deux types de prestations en même temps.

Régimes ICD

Si votre régime ICD est inscrit au Programme de réduction du taux de cotisation et que le délai de carence prévu est de plus de 7 jours, vous devrez réduire ce délai de carence à 7 jours afin que votre régime demeure admissible au programme. Vous devriez également envisager de vérifier la période d'indemnisation maximale prévue au titre de votre régime ICD pour vous assurer qu'il n'y a pas d'interruption entre les couvertures ICD et ILD. Service Canada devrait accorder une période de transition aux promoteurs de régime pour qu'ils modifient leur régime en conséquence et devrait donc être en mesure de vous fournir plus de détails à ce sujet.

Les nouveaux régimes prenant effet à compter du 1^{er} janvier et qui sont inscrits au Programme de réduction du taux de cotisation doivent être conformes aux nouvelles exigences dès leur entrée en vigueur. Pour les promoteurs qui souhaiteraient que leur régime demeure admissible à ce programme, la FSL prend les mesures nécessaires afin que les nouveaux régimes soient établis en fonction des nouvelles exigences.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur les modifications apportées à la *Loi sur l'assurance-emploi* et au Programme de réduction du taux de cotisation [ici](#).

Régimes ILD

Si vous avez un régime ILD, vous pourriez vouloir réduire le délai de carence de 17 à 16 semaines. Bien que cette mesure ne soit pas requise, elle permettra de contribuer à éviter toute interruption de couverture pour les participants dirigés à l'AE pour les 16 premières semaines de leur absence ou ceux qui bénéficient d'un régime ICD prévoyant des prestations équivalant à l'AE.

Modification des taux, des contrats et des brochures

La révision des taux applicables aux régimes ICD et ILD modifiés sera étudiée régime par régime. Votre contrat et vos brochures devront peut-être être revus, mais notre priorité consiste à gérer correctement les demandes de règlement des participants.

Les programmes de garanties collectives sont offerts par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, membre du groupe Financière Sun Life.

Prochaines étapes

Si vous n'avez pas encore pensé aux modifications qui devront potentiellement être apportées à votre régime à la suite de la réduction de la période d'attente de l'AE, vous pouvez communiquer avec votre représentant aux Garanties collectives de la Financière Sun Life; il pourra vous donner davantage de renseignements sur les changements à faire, le cas échéant, ainsi que sur les options qui s'offrent à vous.

Des questions?

Veillez communiquer avec votre représentant aux Garanties collectives de la Financière Sun Life.

Les programmes de garanties collectives sont offerts par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, membre du groupe Financière Sun Life.

26/01/17 ML